

Arrêté n°2019-22-0004

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Cantal.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Cantal est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 : La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Cantal est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 : La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Cantal est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 février 2019

Par délégation
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS

ANNEXE I
COMPOSITION DU BUREAU

Président du Conseil territorial de santé :

M. Lucien LALO, collège 1

Vice-Président du Conseil territorial de santé :

Dr Bruno MOMPEYSSIN, collège 1

Président de la Commission spécialisée en santé mentale :

A désigner, collège 2

Vice-Présidente de la Commission spécialisée en santé mentale :

Mme Evelyne VIDALINC, collège 1

Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

A désigner, collège 1

Vice-Présidente de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

Mme Dominique CHARLEUX, collège 2

Personnalité Qualifiée :

M. Philippe BONAL

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
EN SANTE MENTALE

Président : **A désigner, collège 2**

Vice-Présidente : **Mme Evelyne VIDALINC, collège 1**

Membres :

M. Pascal TARRISSON, collège 1, titulaire
Mme Cathy MERY, collège 1, suppléante

Mme Marie-Claude ARNAL, collège 1, titulaire
M. René PAGIS, collège 1, suppléant

M. Christophe LESTRADE, collège 1, titulaire
M. Michel KAVACLIS, collège 1, suppléant

A désigner, 1 représentant des organismes en faveur de l'environnement ou de la lutte contre la précarité, collège 1, titulaire
A désigner, collège 1, suppléant

Dr Jacques MALAVAL, collège 1, titulaire
Dr Claude CHEVENET, collège 1, suppléant

M. Thomas CHARBONNIER, collège 1, titulaire
M. Jean-Vincent POUGET, collège 1, suppléant

M. Thierry HUMBERT, collège 1, titulaire
Mme Claudette MIJOULE, collège 1, suppléant

Dr Yoann MARTIN, collège 1, titulaire
Dr Dominique MEYER, collège 1, suppléant

A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collège 1, titulaire
A désigner, collège 1, suppléant

Dr Rémi SERRIERE, collège 1, titulaire
M. Pierre MOSSE, collège 1, suppléant

Dr Bruno MOMPEYSSIN, collège 1, titulaire
Dr Guillaume DANJOY, collège 1, suppléant

Mme Dominique CHARLEUX, collège 2, titulaire
A désigner, collège 2, suppléant

M. Alain COSTES, collège 2, titulaire
Mme Monique MERAL, collège 2, suppléante

M. Christophe ODOUX, collège 2, titulaire
M. Bertrand HOËL, collège 2, suppléant

Mme Sylvie LACHAIZE, collège 3, titulaire
Mme Aline HUGONNET, collège 3, suppléante

Mme Magali MAUREL, collège 3, titulaire

Bernard TIBLE, collège 3, suppléant

A désigner, 1 représentant des communes, collège 3, titulaire

A désigner, collège 3, suppléant

Mme Véronique LAGNEAU, collège 4, titulaire

Le représentant de la Directrice de la DDCSPP du Cantal, collège 4, suppléant

Mme Marie-Noëlle GABEN, collège 4, titulaire

M. Jean-Pierre MAZEL, collège 4, suppléant

Suppléant du Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

M. Michel ALBERT, collège 2, suppléant

Suppléante de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

Mme Marie-Claude ALIQUI, collège 1, suppléante

Représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

A désigner, collège X, titulaire

A désigner, collège X, suppléant

**ANNEXE III
COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE
ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

Président : A désigner, collège 1

Vice-Présidente : Mme Dominique CHARLEUX, collège 2

Membres :

M. Patrick ESTELA, collège 1, titulaire
M. Philippe GUERIN, collège 1, suppléant

Mme Nathalie BOIVENT, collège 1, titulaire
M. Alain AUTEGARDEN, collège 1, suppléant

M. Jean-Claude MISSONNIER, collège 2, titulaire
A désigner, collège 2, suppléant

M. Alain COSTES, collège 2, titulaire
Mme Monique MERAL, collège 2, suppléante

M. Maurice LAMOUREUX, collège 2, titulaire
M. Paul SANZ, collège 2, suppléant

M. Jean-Claude MIZERMONT, collège 2, titulaire
M. Claude TYSSANDIER, collège 2, suppléant

M. Christophe ODOUX, collège 2, titulaire
M. Bertrand HOËL, collège 2, suppléant

Mme Sylvie LACHAIZE, collège 3, titulaire
Mme Aline HUGONNET, collège 3, suppléante

Mme Magali MAUREL, collège 3, titulaire
M. Bernard TIBLE, collège 3, suppléant

M. André PEYRONNET, collège 4, titulaire
M. Jean-Paul DELPUECH, collège 4, suppléant

Suppléante du Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

A désigner, collège 1, suppléante

Suppléant de la Vice-Présidente de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

A désigner, collège 2, suppléant

Représentant de la Commission spécialisée en santé mentale :

A désigner, collège X, titulaire
A désigner, collège X, suppléant